



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23034137***Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur**27 FEV. 2023****Greffe
Pour le Greffier**N° d'entreprise : **0479 691 229**

Nom

(en entier) : **GODTS DISTRIBUTION**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**Adresse complète du siège : **Rue Raymond Noël, 40 à 5170 Profondeville****Objet de l'acte : démission, nominations**

Procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale

La présente assemblée générale de la société s'est tenue en ce 31/12/2020 au siège de la société.

1.BUREAU

La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de Monsieur Gilles GODTS, administrateur.

2.COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents les actionnaires indiqués à la liste des présences jointe en annexe, signée par chacun d'eux avant l'ouverture de la séance.

3.EXPOSE

3.1 La présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Démission d'un administrateur

2. Nomination d'un nouvel administrateur

3. Nomination d'une personne déléguée à la gestion journalière

4. Procuration

6.DELIBERATIONS

6.1. Démission d'un administrateur

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Gilles GODTS de son poste d'administrateur et ce à dater du 1er janvier 2021. Il lui est donné entière décharge quant au mandat écoulé.

6.2. Nomination d'un administrateur

L'assemblée générale appelle à la fonction d'administrateur de la société, la SNC STEEZY (0758.673.127), ici dûment représentée par Gilles GODTS, et ce à dater du 1er janvier 2021.

Son mandat sera rémunéré sauf avis contraire de l'assemblée générale.

6.3. Nomination d'une personne déléguée à la gestion journalière

L'assemblée générale prend acte de la nomination de Monsieur Gilles GODTS au poste de personne déléguée à la gestion journalière et ce à dater du 1er janvier 2021.

6.4. Procuration

L'assemblée confère tous pouvoirs à SRL COGEFISC, représentée par Madame Valérie De Bruyn, dont les bureaux sont établis à 1301 Bierges, rue du Bois de Beumont, 5

(0873.736.012), afin de signer tous les documents et d'effectuer toutes les formalités nécessaires en vue de procéder à la publication des décisions prises ci-dessus aux annexes du Moniteur Belge.

L'assemblée adopte ces résolutions à l'unanimité

7.CLÔTURE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal, lequel est ensuite signé par les membres du bureau.

Le Président lève la séance à 17 heures.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 09/03/2023 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).